

Macot la Plagne

Compte rendu Conseil municipal **15 octobre 2015**



Petits et grands (plus de 230 participants) se sont donnés rendez vous dans les pommiers de Macot la Plagne ce samedi 31 octobre 2015 pour la 9ème édition du Cross de la Tarine, organisé par le club VEO 2000.

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2015

Présents : MM. Jean Luc BOCH, maire, Patrice MEREL, 1er adjoint, Mme Séverine BRUN, 2e adjointe, M. René ALLAMAND, 3e adjoint, Mme Christiane CHARRIERE 4e adjointe, M. Gérard MONTILLET, 5e adjoint
Mmes Fabienne ASTIER, Patricia BERARD, Sylvie BERARD, Evelyne FAGGIANELLI, Corinne MICHELAS, Myriam MONTMAYEUR, conseillères municipales

MM. Laurent ASTIER, Michel ASTIER PERRET, Richard BROCHE, Raphaël OUGIER, Joël OUGIER SIMONIN, conseillers municipaux

Excusés : Mme Marion LIZEROUX, conseillère municipale, (pouvoir à M. Jean Luc BOCH), M. Stéfan KOUMANOV, conseiller municipal (pouvoir à M. Laurent ASTIER)

Formant la majorité des membres en exercice

M. Raphaël OUGIER a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le maire demande si les conseillers municipaux ont des observations à formuler sur le compte rendu du 07 septembre 2015. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Ressources humaines

1. MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION 2015-126 PORTANT CRÉATION DE POSTES SAISONNIERS À L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DE LA PLAGNE — HIVER 2015-2016

Christiane CHARRIÈRE explique que les agents de l'accueil périscolaire peuvent travailler aussi bien à Macot qu'à La Plagne. Il convient de ce fait de changer la dénomination de la délibération. Le conseil municipal valide le changement de dénomination de la délibération n°2015-126 portant création de postes saisonniers à l'accueil périscolaire de La Plagne comme suit : « portant création de postes saisonniers périscolaire de Macot La Plagne » afin de pouvoir assurer le service d'accueil périscolaire dans les deux écoles de la commune. (Votants : 19, pour : 19)

2. CRÉATION D'UN POSTE SAISONNIER À LA CRÈCHE DE LA PLAGNE

Christiane CHARRIÈRE rappelle l'extension, à compter de cette saison 2015-2016, de la structure multi accueil « les p'tits bonnets », avec un accueil des enfants de vacanciers de 5 mois à 6 ans. Elle indique que les demandes d'accueil en halte-garderie section vacanciers sont déjà nombreuses. Afin de garantir un accueil respectant les normes d'encadrement, elle propose la création d'un poste d'agent diplômé comme suit :

- auxiliaire de puériculture ou Éducatrice (eur) de Jeunes Enfants ou infirmier(e), pour la période du 2 novembre 2015 au 30 avril 2016 pour un temps de travail de 35 heures.

Le conseil municipal approuve la création du poste cité ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 19, pour : 19)

3. MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE DEUX ATSEM À TEMPS NON COMPLET

Compte tenu de la réorganisation des équipes d'encadrement des Temps d'Activités Péri éducatives, ainsi que du transport scolaire, Christiane CHARRIÈRE explique qu'il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de deux ATSEM.

Elle propose de porter la durée du temps de travail de l'emploi d'ATSEM, à temps non complet créé pour une durée de 26/35ème par semaine à 27.37 centièmes (27h22min) par semaine (temps de travail annualisé) et la durée du temps de travail de l'emploi d'ATSEM, à temps non complet créé pour une durée de 29.50/35ème par semaine à 33.21 centièmes (33h12min) par semaine (temps de travail annualisé) à compter du 1er novembre 2015. Le conseil municipal approuve la modification de la durée hebdomadaire de service des ATSEM comme énoncée ci-dessus. (Votants : 19, pour : 19)

Finances

4. DÉCISION MODIFICATIVE N°1 POUR 2015.

Séverine BRUN présente la décision modification n°1 pour le budget 2015. Elle explique que la décision modificative a été équilibrée en privilégiant, pour le fonctionnement, la diminution des crédits non utilisés au lieu d'une ponction dans les recettes complémentaires, ce qui permet de conserver l'amélioration de l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) générée par ces produits supplémentaires.

Concernant les investissements, les dépassements constatés ont été compensés par des dépenses non réalisées grâce à un arbitrage des dépenses. Il reste un delta in fine positif de 25 000 euros issu des écritures d'ordres diverses qui viendra donc en augmentation de l'excédent annuel prévisionnel 2015.

Pour ce faire, le conseil municipal décide de réajuster les sommes suivantes :

Budget général :

Les recettes et les dépenses s'équilibrent pour un montant de 87 856,43 euros en section de fonctionnement.

Les recettes et les dépenses s'équilibrent pour un montant de 17 466,02 euros en section d'investissement.

Budget Annexe Eau et Assainissement

Les recettes et les dépenses s'équilibrent pour un montant de 590,00 euros en section de fonctionnement.

Les recettes et les dépenses s'équilibrent pour un montant de 87 632,07 euros en section d'investissement.

Le conseil municipal approuve la décision modificative n°1 pour 2015. (Votants : 19, pour : 19)

5. TARIFS DES STATIONNEMENTS AÉRIENS ET COUVERTS

René Allamand propose de fixer les tarifs de stationnements aériens et couverts comme suit, à compter de ce jour :

PARKING DU BOULEVARD	
ABONNEMENT À LA SAISON	350 EUROS
LE ¼ D'HEURE (APRÈS FRANCHISE DE PASSAGE)	0,30 CENTIMES LE ¼ D'HEURE
AU DELÀ DE 12H, DE 12H À 24H	BLOCAGE À 12 HEURES (14,40 € LES 12 HEURES) 15 EUROS JUSQU'À 24H
AU-DELÀ DE 24H, JUSQU'À 5 JOURS	9 EUROS PAR TRANCHE DE 24H L'HEURE
DU 5 ^E AU 6 ^E JOUR	8 EUROS
TARIF DE LA SEMAINE (6,7 ET 8 JOURS)	59 EUROS
PAR JOUR SUPPLÉMENTAIRE	9 EUROS PAR JOUR
FRANCHISE DE PASSAGE	15 MIN
FRANCHISE DE PAIEMENT	30 MIN
CAUTION CARTE	15 EUROS

PARKING AÉRIEN DES STATIONS	
ABONNEMENT A LA SAISON	200 EUROS
LE ¼ D'HEURE	0,30 CENTIMES LE ¼ D'HEURE
AU-DELÀ DE 5H45	BLOCAGE À 5H45 (6,90 € LES 5H45) 7 EUROS PAR TRANCHE DE 24H
SEMAINE 7 ET 8 JOURS	49 €
PAR JOUR SUPPLÉMENTAIRE (9 JOURS ET PLUS)	6 € PAR JOUR

PARKING DU SOLEIL	
ABONNEMENT À LA SAISON	200 EUROS

PARKING AÉRIEN AMÉNAGÉ POUR CAMPINGS CARS	
FORFAIT JOURNALIER	20 EUROS

Puis, René Allamand rappelle qu'un principe de pré-vente par les hébergeurs et les points d'accueil de la station (via le dispositif de la carte pass'plagne) a été mis en place afin d'inciter les utilisateurs à stationner dans les parkings souterrains. De même, une remise de 20% leur est accordée sur les ventes réalisées en fin de saison.

Le conseil municipal approuve les tarifs de stationnements aériens, couverts ainsi que ceux aménagés pour les campings cars sur les stations d'altitude comme proposés ci-dessus. (votants : 19, pour : 19)

6. PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT POUR 2016

Il est proposé au conseil municipal que le tarif de l'eau reste inchangé pour 2016. Le conseil municipal décide donc de maintenir les tarifs suivants pour 2016 :

Partie fixe	forfait ouverture ou fermeture de branchement	consommation	
		< 35m ³	> 35m ³
22 €	75 €	0,10 €	0,46 €

Location de compteurs		
1,5 m ³ /h	3 m ³ /h	10 m ³ /h
2,20 €	2,70 €	3,20 €

Le conseil municipal est informé de l'actualisation pour 2016 de la redevance d'assainissement collectif conformément au contrat conclu par le SIGP au prix du m³ comme suit :

- une redevance fixe, révisée chaque année conformément à la convention passée entre le Syndicat intercommunal de la Grande Plagne et Véolia égale à 11,24 € HT par abonné et par an ;
 - une redevance variable de 1,95 m³ d'eau facturé ; Gérard MONTILLET ajoute, pour information, que l'agence de l'eau applique désormais les taux des redevances pollution et modernisation des réseaux de collecte à taux plein soit :
 - 0,31 euros HT (Tva 5,5 %) au m³ pour la pollution
 - 0,16 euros HT (Tva 10 %) au m³ pour la modernisation des taux de réseaux de collecte.
- (Votants : 19, pour : 19)

7. TARIFS DES FRAIS DE SECOURS TERRESTRES, HÉLIPORTÉS ET PAR AMBULANCES - HIVER 2015-2016

Patrice MEREL présente les tarifs des frais de secours terrestres et héliportés, et par ambulances pour l'hiver 2015-2016.

Les frais de secours terrestres sont les suivants :

LIBELLÉS	TARIFS 2013/2014	TARIFS 2014/2015	TARIFS 2015/2016
Zone de front de neige	49 €	50 €	51 €
Zone I rapprochée	199 €	203 €	207 €
Zone II éloignée	350 €	358 €	366 €
Zone III hors pistes	700 €	712 €	724 €
Zone IV	702 €	714 €	726 €

LIBELLÉS	TARIFS 2013/2014	TARIFS 2014/2015	TARIFS 2015/2016
Coût horaire pour les recherches, avalanches			
Coût main d'œuvre pisteur secouriste	36 €	37 €	38 €
Coût horaire chenillette	176 €	180 €	184 €
Coût horaire motoneige	78 €	80 €	82 €

Patrice MEREL rappelle au conseil municipal que le nouveau marché pour les secours héliportés signé avec le SAF prévoyait pour la saison d'hiver 2014/2015 un tarif de 55.00 € TTC la minute de vol. Le tarif proposé à partir du 1er janvier 2016 est 55 € TTC (inchangé).

Concernant le transport par ambulances, la Société AMS Ambulances (223 route de Frébugue – 73210 AIME) a été désignée comme attributaire du marché en 2014. Les tarifs proposés pour la saison 2015/2016 sont les suivants (inchangés) :

-Transport vers un cabinet médical: 195,00 €TTC,
-Transport vers un centre hospitalier : 220,00€TTC.

Patrice MEREL rappelle que le remboursement des frais de secours est demandé aux victimes ou à leurs ayants-droits.

Le conseil municipal approuve les tarifs des frais de secours terrestres, héliportés et par ambulances comme proposés ci-dessus. (Votants : 19, pour : 19)

8. TARIFS ACCUEIL EXTRASCOLAIRES MACOT LA PLAGNE HIVER 2015-2016

Christiane CHARRIÈRE rappelle qu'un accueil extrascolaire est mis en place sur La Plagne les week-ends et les vacances d'hiver de la saison hivernale.

Cet accueil a reçu l'agrément Jeunesse et Sport, ce qui permet à la commune de percevoir des aides de la CAF. Dans ce cadre, il convient donc d'appliquer une tarification selon les quotients familiaux des familles inscrivant leur enfant et qui doit être la même que celle pratiquée déjà dans le canton par l'EAC.

Christiane CHARRIÈRE propose ainsi de fixer les tarifs suivants :

TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS CALCULÉS EN FONCTION DU QUOTIENT FAMILIAL CAF				
	QF1 (0-350)	QF2 (351-500)	QF3 (501-650)	QF4 (651-800)
I/2 JOURNÉE MATIN OU APRÈS MIDI	3,50 €	4,50 €	5,50 €	6,50 €
JOURNÉE	6,00 €	8,00 €	10,00 €	12,00 €
SEMAINE MATIN + APRÈS MIDI	25,00 €	35,00 €	45,00 €	55,00 €

TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS CALCULÉS EN FONCTION DU QUOTIENT FAMILIAL CAF				
	QF5 (801-950)	QF6 (951-1100)	QF7 (1101-1400)	QF8 (1400 ET +)
I/2 JOURNÉE MATIN OU APRÈS MIDI	7,50 €	8,00 €	8,50 €	9,50 €
JOURNÉE	14,00 €	15,00 €	16,50 €	18,00 €
SEMAINE MATIN + APRÈS MIDI	65,00 €	70,00 €	77,50 €	85,00 €

Monsieur le maire remercie Christiane CHARRIÈRE et la directrice générale adjointe des services pour le travail réalisé dans ce dossier, qui permet désormais de bénéficier des aides de la CAF.

Le conseil municipal valide les tarifs fixés ci-dessus pour l'accueil extrascolaire de la commune.

(Votants : 19, pour : 19)

TRAVAUX

9. DÉPOT DE L'ADAP À LA DIRECTOIN DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Patrice MEREL rappelle que la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, impose que tous les Etablissements Recevant du Public (ERP), de catégories 1 à 5, soient accessibles à tous les usagers et ce quel que soit le type de handicap, avant le 1er janvier 2015. A ce jour, la majorité des propriétaires et des exploitants sont en retard et ne pourront respecter cette échéance. Pour faire face à cette situation, le gouvernement a souhaité accorder un délai supplémentaire de mise en accessibilité en contrepartie d'un engagement formalisé dans un Agenda d'Accessibilité Programmée, également nommé Ad'AP, calendrier budgétaire des travaux de mise en accessibilité restants. Patrice MEREL explique que la commune a engagé une étude sur la trentaine d'ERP lui appartenant afin d'établir une estimation des travaux nécessaires. Suite à cette étude, il a été décidé que les travaux se réaliseront sur les bâtiments prioritaires sur 6 années de 2015 à 2020 pour un montant total de 1 280 000 euros. Patrice MEREL explique que le montant annoncé est une prévision (la plus élevée possible). Il ajoute que certains travaux prévus dans l'estimation pourront être dérogés ou allégés. Le conseil municipal décide de déposer l'agenda d'accessibilité programmé et présenté en préfecture pour l'ensemble des ERP de la commune dont les règles d'accessibilité ne seraient pas à ce jour conformes au décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014. (Votants : 19, pour : 19)

URBANISME

10. AUTORISATION À LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE LA PLAGNE (SAP) D'IMPLANter UN FIL NEIGE

René ALLAMAND informe que la Sap est en train de réaliser un espace d'entraînement pour les freestylers de la station (Big Air) au niveau des Colosses à Plagne Bellecôte. Afin de pouvoir accéder facilement à cet espace, la SAP souhaite déplacer le fil neige de Belle Plagne sur les parcelles communales cadastrées M 2276 et N 1551 situées à Plagne Bellecôte. Le conseil municipal autorise la société d'aménagement de La Plagne à implanter le fil neige des Croëts sur les parcelles communales cadastrées section M n° 2776 et N n° 1552. (Votants : 19, pour : 19)

Concernant le point 11 suivant, monsieur le maire distribue un document remplaçant celui donné initialement dans le dossier du conseil municipal et demande si les élus sont d'accord pour l'accepter. Le conseil municipal accepte le nouveau document distribué.

11. PROJET IMMOBILIER SUR TERRAINS SOUS ACONCAGUA PLAGNE CENTRE : ACCORD DE PRINCIPE AVEC LE GROUPE FLORIOT.

Patrice MEREL présente la proposition du Groupe Floriot Immobilier pour la réalisation d'une résidence de tourisme 4* sur le terrain communal situé à Plagne Centre, à l'ouest de l'immeuble Aconcagua et à l'aval de la route départementale ainsi qu'un parking souterrain de 200 places prévu sous le parking communal existant entre les immeubles Aconcagua et Cordillère. Patrice MEREL demande au conseil municipal de donner un accord de principe afin que le promoteur puisse engager les frais nécessaires aux différentes études, notamment de sol. Puis il rappelle les projets de rénovation de Plagne Centre (Place Perrière) et la carence en stationnement que cela va entraîner. Il propose donc que la commune s'engage à acheter 50 places de stationnement en VEFA (vente en l'état de futur achèvement) au prix de 16 000 euros HT la place de parking (achat au fur et à mesure de l'avancement du projet), ce qui permettra déjà de pallier pour partie le manque de stationnements de la station. Patrice MEREL indique, ensuite, que ce terrain est difficile compte tenu de la configuration des sols dans ce secteur. Il a été ainsi prévu une vente à 310 euros le m² de plancher (terrain estimé à 1 300 000 euros environ) auquel il pourra être déduit une somme à définir pour participation à la complexité de l'adaptation au sol du projet (à dire d'experts).

Monsieur le maire indique que la modification apportée au document présenté en conseil municipal portait sur le retrait d'une phrase indiquant la réalisation d'un passage souterrain pour 300 000 euros.

Richard BROCHE souhaite apporter une explication sur les anciens projets déjà étudiés sur ce terrain qui n'ont pu voir le jour. La problématique venait du fait que le parking et la résidence étaient réalisés au même endroit, ce qui engendrait des frais supplémentaires pour les fondations. Apparemment, ce n'est pas le cas dans ce projet. Richard BROCHE demande ensuite que ces places de stationnement restent ouvertes et ne soient pas en box. Monsieur le maire est tout à fait d'accord sur ce point et ajoute que des places seront également mises à la vente pour les particuliers.

Laurent ASTIER demande si la SAP a été consultée concernant l'évolution des remontées mécaniques avec l'arrivée de nouveaux lits sur la station de La Plagne. Il attire l'attention sur le fait que le télésiège de la Bergerie est déjà surchargé sur certains créneaux d'horaires. L'arrivée de nouvelles résidences sur Plagne Villages, Plagne Soleil, Plagne Centre, voire Aime 2000 risque d'entraîner de grosses difficultés d'affluence sur les remontées mécaniques existantes. Monsieur le maire explique que la Société d'aménagement de La Plagne a été consultée et qu'elle envisage déjà d'augmenter le débit et la capacité du télésiège de la Bergerie. Mais, il est clair qu'il faudra qu'elle réfléchisse sur une autre remontée mécanique car ce télésiège ne suffira jamais à désengorger le bassin de Plagne Centre.

Joël OUGIER SIMONIN demande si le projet concernant le secteur de la gendarmerie est toujours d'actualité. Patrice MEREL répond qu'une demande spontanée est arrivée en mairie pour aménager ce secteur et que la réflexion se poursuit. Patrice MEREL rappelle l'importance de réaliser un bâtiment pour accueillir dans des conditions optimums les services de gendarmerie, de la police municipale, des pompiers, des médecins, des kinés...

L'idée en réflexion est de réaliser un bâtiment multi service avec du stationnement et des logements. Un appel d'offre sera lancé pour trouver un aménageur. Joël OUGIER SIMONIN pense qu'il serait plus opportun de prévoir du stationnement dans un futur bâtiment réalisé sur le secteur de la gendarmerie. Il trouve que le projet vers l'Aconcagua est trop excentré pour intéresser les vacanciers. Patrice MEREL confirme que la commune prévoit également des places de stationnement dans le projet du bâtiment multiservices. Monsieur le maire pense qu'il est impératif de proposer des stationnements même excentrés afin de libérer le cœur de la station aux piétons.

Le conseil municipal accorde le tènement situé sur la parcelle section N n° 1960 – la Lovatière au groupe Floriot Immobilier. Il indique que le prix s'élève à 310 euros/m² de surface de plancher auquel il pourra être déduit une somme à définir pour participation à la complexité de l'adaptation au sol du projet (à dire d'experts). Le conseil municipal s'engage à acquérir en VEFA 50 places de stationnement au prix de 16 000 €/HT la place de parking.
(Votants : 19, pour : 19)

12. RÉVISION DU PLU

Patrice MEREL explique qu'à ce jour, il apparaît nécessaire de réviser le Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune pour permettre de s'adapter à l'évolution de la conjoncture économique et touristique, et ainsi ajuster ce document aux enjeux à venir, comme : la réhabilitation du logement touristique, la réhabilitation et la création de logements permanents et saisonniers, le développement des actions liées au commerce, à l'artisanat, aux PME et au tourisme, la réalisation d'équipements publics d'infrastructure, la préservation des zones agricoles et naturelles et l'identification des espaces remarquables et à protéger, l'adaptation du document d'urbanisme aux lois GRENELLE et ALUR, aux nouveaux textes législatifs et réglementaires et en prévision de l'approbation du SCOT Tarentaise-Vanoise.

Cette révision est soumise aux élus afin d'engager la procédure vis à vis des services de l'Etat et des personnes publiques associées. Il convient d'acter cette démarche avant la fin de l'année 2015 en prévision de la création de la commune nouvelle.

Il est donc proposé de délibérer sur ce point lors de ce conseil afin que la commune puisse décider par la suite de ce qu'elle souhaite faire de son PLU en toute liberté.

Le conseil municipal décide de prescrire la révision du PLU de la commune. (Votants : 19, pour : 19)

13. ACQUISITION LICENCE 4

Monsieur le maire informe que la société Chrisphyl souhaite vendre une licence 4. Il pense qu'il est important que la commune puisse l'acquérir afin de la garder sur le territoire communal. Il propose ainsi de l'acheter pour un montant de 14 000 euros. Joël OUGIER SIMONIN s'interroge sur le bien-fondé de cette acquisition. Monsieur le maire rappelle les projets prévus sur la station et l'utilisation qui pourra être faite de cette licence. Le conseil municipal accepte l'acquisition de la licence IV détenue par la société Chrisphyl pour un montant de 14 000 euros.

(Votants : 19, pour : 19)

14. ECHANGE DE TERRAIN AVEC M. RAOUL BUGNY

Dans le cadre de la régularisation de l'emprise de la route des Césières, le conseil municipal accepte l'acquisition des parcelles section K n° 1255 à Le Peney et M n° 438 à La Buffa d'une surface respective de 258 m² et 280 m² de M. Raoul BUGNY en contre partie de la parcelle communale section K n° 1206 au Darbelet de 365 m². Le conseil municipal précise que la valeur de l'échange est évaluée à 718 € et que celui-ci s'effectuera sans soulte.
(Votants : 19, pour : 19)

15. CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE D'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention portant institution de servitude pour une ligne ERDF à Macot sur la parcelle section A n°3369 (déplacement coffret d'alimentation anciennement maison Briançon).

(Votants : 19, pour : 19)

AFFAIRES GÉNÉRALES

16. CONVENTION 2015-2020 PORTANT SOUTIEN À LA LECTURE PUBLIQUE SUR UN TERRITOIRE COMMUNAL AVEC L'ASSEMBLÉE DES PAYS DE SAVOIE

Le conseil municipal approuve la convention à passer avec l'assemblée des Pays de Savoie portant soutien à la lecture publique pour la période 2015-2020 et autorise monsieur le maire à la signer. (Votants : 19, pour : 19)

17. APPROBATION DU REGLEMENT INTÉRIEUR DES ACCUEILS EXTRASCOLAIRE DE MACOT LA PLAGNE

Sylvie Bérard informe qu'un accueil extrascolaire va être mis en place sur la commune pour les périodes suivantes :

Samedi et dimanche : du 12 décembre 2015 au 17 avril 2016 inclus

Vacances scolaires :

du 19 décembre 2015 au 3 janvier 2016 inclus

du 13 février 2016 au 28 février 2016 inclus
 du 9 avril 2016 au 22 avril 2016 inclus
 du 6 juillet 2016 au 26 août 2016 inclus
 Elle propose donc d'adopter le règlement intérieur de ces accueils. Suite à l'interrogation d'Evelyne FAGGIANELLI, Christiane CHARRIÈRE confirme que le centre de loisirs de l'été 2016 dépendra de l'accueil extrascolaire de la commune et non plus de l'association Nature et Loisirs. Le conseil municipal approuve le règlement intérieur des accueils extrascolaires de Macot La Plagne pour l'année scolaire 2015-2016 tel qu'il lui est présenté. (Votants : 19, pour : 19)

18. APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU MULTI ACCUEIL LES P'TITS BONNETS - SECTION VACANCIERS

Après avoir rappelé la reprise des locaux de la garderie Marie Christine par le multi accueil les p'tits bonnets afin de permettre son extension, Sylvie Bérard explique qu'il convient d'approuver un règlement intérieur permettant d'accueillir les enfants des vacanciers. Le conseil municipal approuve le règlement intérieur du multi accueil « les p'tits bonnets » section vacanciers tel qu'il lui est présenté. (Votants : 19, pour : 19)

19. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT RELATIVE À L'AIDE SPÉCIFIQUE RYTHME ÉDUCATIF (ASRE) AVEC LA CAF DE LA SAVOIE

Christiane CHARRIÈRE informe que la CAF peut contribuer à la mise en œuvre des séances de TAP (temps d'activités péri-éducatives) en soutenant les accueils de loisirs sans hébergement périscolaires déclarés auprès des services départementaux de la jeunesse, avec une aide spécifique concernant les 3 heures dégagées par la réforme. Pour bénéficier de ce soutien, l'accueil doit répondre à un certain nombre de critères, tels que : offrir une diversité d'activité, répondre à un ratio imposé d'un encadrement avec du personnel qualifié, ouvrir les activités à tous les élèves et avoir un caractère éducatif. Christiane CHARRIÈRE rappelle que l'État apporte déjà une aide financière de 50 euros par enfant. La convention avec la CAF permettrait à la commune de recevoir une aide de 56 euros/enfant supplémentaire. Il convient donc de conclure une convention d'objectifs et de financement avec la CAF. Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer les conventions d'objectifs et de financement relative à l'ASRE avec la Caf de la Savoie pour Macot chef-lieu et pour la Plagne. (Votants : 19, pour : 19)

20. CRÉATION D'UNE COMMUNE NOUVELLE

Monsieur le maire rappelle le projet de création d'une commune nouvelle entre les territoires de Bellentre, La Côte d'Aime, Macot La Plagne et Valezan, pour un nombre total d'habitants de 3 964. Le siège de cette commune nouvelle serait situé à Macot La Plagne. Pour que cette commune nouvelle soit effectivement créée au 1er jan-

vier 2016, les 4 conseils municipaux se doivent de délibérer ce jour de manière concordante.

Monsieur le maire rappelle qu'à partir du 1er janvier 2016, les conseils communaux (communes déléguées) disposeront d'un pouvoir de proposition et seront consultés pour les problématiques relatives à leur territoire. Les décisions seront ensuite entérinées par le conseil municipal de la commune nouvelle. Ce conseil municipal sera composé des 55 membres issus de la réunion des conseils existants. A partir de 2020, des élections auront lieu à l'échelle du territoire de la commune nouvelle pour désigner 29 membres.

Monsieur le maire informe l'assemblée que le nom proposé pour la commune nouvelle est « La Plagne Tarentaise ». Il ajoute que le nom et les limites territoriales des communes déléguées seront conservés. Par ex : Macot La Plagne, commune de La Plagne Tarentaise.

Monsieur le maire souhaite remercier les enfants des écoles des 4 communes qui ont été sollicités pour trouver le nom de la commune nouvelle et qui ont été force de proposition.

Richard BROCHE demande si d'autres communes du canton vont également fusionner. Monsieur le maire répond que la commune d'Aime va fusionner avec celles de Montgirod et Granier. Landry et Peisey sont en discussion pour fusionner ensemble.

Richard BROCHE demande si la communauté de communes des versants d'Aime va bénéficier également du gel de la perte financière au 1er janvier 2016 compte tenu des fusions de communes qui vont se réaliser sur son périmètre ? Monsieur le maire répond par la négative puisque cette structure n'est pas concernée par les fusions.

Monsieur le maire informe que d'autres fusions de communes ont eu lieu dans la vallée : Salins les thermes avec Fontaine Le Puits, Saint Martin de Belleville avec Villarlurin.

Richard BROCHE trouve dommage que la création de la commune nouvelle ne se soit pas faite sur l'ensemble des communes du canton d'Aime, ce qui aurait permis à la communauté de communes de bénéficier des avantages financiers. Monsieur le maire explique que cela aurait été trop compliqué à mettre en place pour le 1er janvier 2016. De plus, si les 9 communes avaient fusionné, la communauté de communes aurait été de fait dissoute, et transférée en sa qualité de nouvelle commune à la maison de l'intercommunalité de Haute Tarentaise ce qui aurait été techniquement et politiquement impossible à mettre en place pour le 1er janvier.

A terme et au vu des demandes de l'État, monsieur le maire pense que la fusion entre les 9 communes du canton verra obligatoirement le jour, mais ce projet nécessite une réflexion plus importante.

Joël OUGIER SIMONIN trouve dommage que le coût financier de cette création n'ait pas été plus approfondi. Le jumelage avec des communes déficitaires comme la Côte d'Aime et Valezan va avoir un impact non négligeable sur le budget de Macot La Plagne.

Il est contrarié par le fait que les produits rapportés par la station de La Plagne vont devoir, à présent, être partagés avec ces petites communes.

Monsieur le maire rappelle que le Préfet n'aurait pas accepté une fusion simple entre Bellentre et Macot La Plagne. Le principe de ces fusions est justement de jumeler des petites communes avec d'autres communes ayant un poids financier plus important.

Richard BROCHE demande quelle va être la fréquence des conseils municipaux. Monsieur le maire répond qu'il est prévu d'organiser un conseil communal dans chaque commune et un conseil municipal par mois.

Concernant les écoles de la commune, Richard BROCHE s'interroge sur l'obligation de l'équité sur le territoire par rapport aux services existants (garderies, cantines et aux temps péri-éducatifs, sorties scolaires). Monsieur le maire répond qu'aucune obligation n'existe sur ce point. Chaque commune peut garder son fonctionnement actuel dans un premier temps. L'uniformisation se fera dans le temps et en concertation. De la même manière pour la fiscalité les textes accordent la possibilité d'harmoniser les taux sur 12 ans, ou pour les statuts des agents.

Richard BROCHE pose la même question pour le PLU. Monsieur le maire explique que les PLU de chaque commune sont pour le moment maintenus en l'état. L'harmonisation se fera au fur et à mesure des années. Les élus n'ont pas toutes les solutions, l'État non plus.

Richard BROCHE s'interroge sur la gestion du budget de la commune nouvelle. Monsieur le maire explique que la commune nouvelle va collecter l'intégralité des recettes du territoire et la redistribution se fera selon les budgets antérieurs des communes déléguées. Richard BROCHE est quand même inquiet car la commune de Macot La Plagne souhaitait réaliser des économies sur son budget et il est donc important que les autres communes suivent cette démarche. Monsieur le maire confirme que c'est également le souhait de l'équipe municipale, et précise qu'il veillera à ce qu'une gestion très rigoureuse du budget soit observée.

Suite à l'interrogation de Richard BROCHE sur les pouvoirs de police du maire, monsieur le maire confirme que chaque commune déléguée conserve son pouvoir de police. En revanche, les services déjà existants de la police municipale de Macot La Plagne et celle de Bellentre pourront intervenir sur l'ensemble du territoire de la commune nouvelle (Valezan et la Côte d'Aime ne disposant pas d'un service de police).

Le conseil municipal décide de la création d'une commune nouvelle regroupant les communes de Bellentre, la Côte d'Aime, Macot la Plagne et Va-

lezan et dénommée la Plagne Tarentaise.

(Votants : 19, pour : 17, contre : 2 Richard BROCHE et Joël OUGIER SIMONIN)

21. APPROBATION DE LA CHARTE DE LA COMMUNE NOUVELLE

Monsieur le maire explique que les maires, les adjoints et les services des quatre communes se sont réunis une à deux fois par mois au sein d'un comité de pilotage (COPIL) afin de pouvoir rédiger une charte de fonctionnement de la commune nouvelle « La Plagne Tarentaise ».

Monsieur le maire présente la charte de fonctionnement de la commune nouvelle à l'assemblée en précisant bien que ce document est informel, qu'il n'a aucun caractère obligatoire. Cette charte a été discutée et validée par l'ensemble des maires et adjoints des quatre communes avec la certitude pour tous que la station de La Plagne est l'outil économique principal de la vallée.

La charte s'appuie sur certains principes tels que l'aspect humain (le cadre de vie et l'interaction entre les deux versants), la partie historique et culturelle des différentes communes, la complémentarité des territoires et l'objectif de développer l'attractivité touristique, la mutualisation des moyens et des services afin de réduire les coûts de fonctionnement....

Richard Broche met en évidence le fait que, pour une fois grâce à l'incitation financière de l'État, les élus de différentes communes ont pu travailler ensemble ; ce qui a toujours été très difficile à réaliser au sein de la communauté de communes des Versants d'Aime. Il trouve dommage que certains élus aient, par le passé, refusé de travailler dans ce sens à la communauté de communes, ce qui a fait perdre du temps et de l'argent à cette structure.

Les principes fondateurs de cette charte devraient être ceux de la communauté de communes.

Monsieur le maire fait remarquer que cette structure ne fonctionne pas car il est compliqué de faire travailler ensemble les élus de neuf communes différentes. En revanche, il remercie les élus de Macot La Plagne d'avoir eu le courage de dire oui à cette nouvelle commune afin de pouvoir avancer. Il conçoit que dans un premier temps s'entendre à 4 communes pourra présenter des difficultés, mais monsieur le maire reste convaincu que c'est un grand pas en avant. Il est important que des solutions soient trouvées pour pouvoir continuer à développer la station et les villages.

Richard BROCHE se demande ce que va devenir la communauté de communes après les fusions qui sont en train de se réaliser sur le canton. Monsieur le maire rappelle qu'il reste des communes qui ne fusionnent pas.

Et tant que contribuable, Richard Broche explique qu'il n'est pas d'accord sur le fait de devoir financer les missions de la commune nouvelle, tout en continuant à financer l'intercommunalité.

Monsieur le maire rappelle que tout comme la commune de Macot la Plagne actuellement, la commune nouvelle n'aura pas les mêmes compétences que la communauté de communes d'où la légitimité de son existence.

Le conseil municipal approuve la charte de fonctionnement de la commune nouvelle « La Plagne Tarentaise ». (Votants : 19, pour : 17, abstention : 1 Joël OUGIER SIMONIN, Contre : 1 : Richard BROCHE)

A 21h30, Monsieur le maire informe l'assemblée que les 4 communes ont voté favorablement et de manière concordante la création de la commune nouvelle « La Plagne Tarentaise ».

QUESTIONS DIVERSES

MAPA

Monsieur le maire présente la liste des marchés publics inférieurs à 100 000 euros HT passés depuis le dernier conseil municipal (cf voir tableau).

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GRANDE PLAGNE (SIGP)

René ALLAMAND informe que le travail pour la création de la nouvelle structure touristique se poursuit. Actuellement, les services travaillent sur les conventions des mises à dispositions des bâtiments des communes et des délégations de service public à transférer à la nouvelle structure. L'objectif est d'ouvrir cette dernière, nommée office de tourisme de la grande Plagne, au 1er janvier 2016.

L'appel à candidature a été lancé pour renouveler la délégation de service public de l'eau et de l'assainissement.

René ALLAMAND informe également qu'un appel d'offre a été lancé concernant l'éclairage de la piste de bob.

Des travaux sont en cours à la gendarmerie de Plagne Centre afin d'améliorer les conditions de travail des agents. Une alarme va notamment être mise en place pour éviter qu'un planton reste la nuit. Cette installation permettra de récupérer la pièce qui servait de dortoir et de réaliser, en lieu et place, une pièce supplémentaire de confidentialité. René ALLAMAND rappelle l'importance de réaliser un nouveau bâtiment pouvant accueillir les gendarmes et autres services si la station de La

Plagne veut conserver sa gendarmerie.

Pour information, l'hôtel de Belle Plagne, actuellement franchisé Mercure, sera sous le label « vacances bleues » dès l'hiver 2015-2016.

OFFICE DE LA PROMOTION DE LA GRANDE PLAGNE (OPGP)

René ALLAMAND informe que cette structure sera dissoute à la fin de l'année pour laisser place à l'office de tourisme de la Grande Plagne au 1er janvier 2016. De même, Xavier feuillant (actuel directeur de l'OPGP) prendra ses fonctions de directeur de la nouvelle structure au 1er janvier 2016.

René ALLAMAND indique qu'une démarche qualité a été engagée pour l'office de tourisme de la Grande Plagne (OTGP) afin de pouvoir le classer en catégorie 1.

ASCENSEUR BELLE PLAGNE

Gérard MONTILLET indique que les travaux pour rénover l'ascenseur à Belle Plagne ont commencé. Les travaux ont débuté par le désamiantage, ensuite il y aura le déblaiement, la maçonnerie et construction de la cage d'ascenseur.

L'ascenseur sera prêt pour le 15 décembre.

Pour le centre de forme, les expertises se poursuivent sur le terrain pour chiffrer le coût de reconstruction.

Corine MICHELAS demande si le restaurateur a bien accepté le fait que l'ascenseur ne lui soit plus privatisé. Gérard Montillet répond que ce dernier va fonctionner avec des congélateurs de location au même niveau que la cuisine cet hiver et qu'il a bien pris acte qu'il n'y aurait plus d'ascenseurs uniquement dédiés au restaurant.

COVA

Le CHAM vient d'informer qu'il ne se servirait pas en repas à la future cuisine centrale de la communauté de communes. Cette information risque probablement de remettre en cause ce projet.

Les travaux à la déchetterie de Valezan ont débuté et se feront en 2 tranches.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire
lève la séance à 21h30.
Prochain conseil municipal :
Lundi 07 décembre à 19h00.

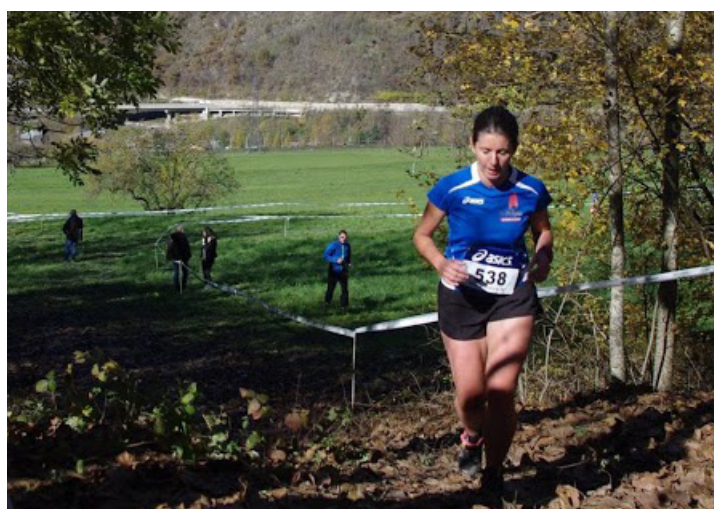
P ERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS 2015

N° PC	DEMANDEUR	ADRESSE TRAVAUX	TRAVAUX
PC 07315015M1016	ASPTT LES MELEZES	La Plagne	Mise en conformité de l'hôtel
PC 07315015M1024	MARTIN ERIC	VILLARD DU HAUT	Hangar stockage
PC 07315015M1021	DE BONDT	ACONCAGUA	Transformation MOUTH BAR en logement
PC 07315009M1029/02	USCPPC	GALERIES PLAGNE CENTRE	Modification au PC initial

LISTE DES MARCHÉS ATTRIBUÉS < 100 000 € HT ET AVENANTS

Procédure	Objet	Titulaire	Montant HT	Montant TTC
MAPA 15/10	Maintenance des cloches, horloges et para-tonnerre	BODET	250,00 €	300,00 €
MAPA 15/26	Mission de maîtrise d'oeuvre portant sur la mise aux normes du cinéma de Plagne Centre	DELPHINE CLAUDEL MANDATAIRE	52 380,90 €	62 857,08 €
MAPA 15/30	Travaux équipement péager Skidata du Parking Plagne Soleil	SKIDATA	99 861,00 €	119 833,20 €
MAPA 15/31	Entretien des installations de chauffage des bâtiments communaux	IDEX	9 292,00 €	11 150,40 €
MAPA 15/32	Rénovation de 2 ascenseurs bâtiment centre de forme Belle Plagne	SCHINDLER	72 000 €	86 400 €

LA TARINE





SOIRÉE PYJAMA

Le vendredi 9 octobre à la Bibliothèque de Macot La Plagne une vingtaine d'enfants ont participé à la soirée pyjama animée par les équipes de la crèche « Les P'tits Bonnets » et de la bibliothèque. Cette animation était proposée dans le cadre de la semaine de la petite enfance. Les équipes ont présenté un spectacle sous forme de lecture théâtralisée. Les décors et déguisements ont été confectionnés « maison » avec l'aide des enfants de la crèche. C'était un grand moment de plaisir et de partage ! Ce spectacle sera également proposé aux enfants de La Plagne à la fin de l'hiver.



PUY DU FOU®

Dans le cadre du partenariat entre la station de La Plagne et le parc du Puy du Fou, un séjour au parc est organisé **du 14 juillet au 16 juillet 2016 inclus**.

Le transport s'effectuera en bus. Le départ est prévu pour le jeudi 14 juillet 2016 à 7h15 ; et le retour se fera de nuit le samedi 16 juillet 2016. Grâce au partenariat, des prix avantageux ont pu être négociés. Les flyers concernant les tarifs et les modalités de réservations sont en distribution libre à l'accueil de la mairie, à la supérette Proxy, et à la boulangerie Montmayer ; ainsi que qu'à la salle omnisports de Plagne Centre et à la Maison du tourisme pour La Plagne.

ATTENTION DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS : 31 JANVIER 2016

RENSEIGNEMENTS AU 06.12.54.18.59 OU 04.79.09.77.31 (9H-12H 13H30-17H)

Séances bébé lecteurs

Jeudi 19 novembre 2015 à 10h00

bibliothèque de Macot chef lieu

Pour les enfants de 0 à 3 ans - ouvrons les livres aux plus petits.

Thème : Haut en couleur.

Petit jeu de peinture en fin de séance, Attention aux vêtements...

Prochaine séance le jeudi 17 décembre.

Groupes de lecture

Intéressé(e) par la lecture ?

Envie de **partager** vos coups de coeur littéraires ? Vous désirez **participer** à la vie de la bibliothèque ?

Faire des **suggestions** d'acquisition ?

Le groupe de lectures «**une montagne de livres**» vous attend pour passer un agréable moment d'échange .

Prochaine réunion le

vendredi 03 décembre 2015 à 18h00

bibliothèque de Macot chef lieu
ouvert à tous

Spectacle
«En avant les poulets»
Samedi 28 novembre 2015
à 18h00

Conte musical Afro'Rock -

Superlevure Compagnie
Une histoire drôle de jeunes poulets crêteux et d'un petit poussin un peu collant ! Une aventure contée sur une musique électrique ...guitare, basse et percussions. Un récit qui donne des ailes aux plus jeunes et du grain à moudre aux plus grands.
Salle polyvalente de Macot chef-lieu.
Entrée gratuite - à partir de 5 ans. (les plus petits sont également les bienvenues)
ORGANISÉ PAR LA BIBLIOTHÈQUE DE MACOT LA PLAGNE.

Marché de Noël

Samedi 28 novembre 2015

Dans les rues d'Aime
de 14h à 18h.

Information CCAS

Repas traditionnel des aînés
à partir de 60 ans

Dimanche 29 novembre 2015 à 12h00

Salle polyvalente de Macot chef lieu - animation musicale

Les inscriptions sont à effectuer en mairie, à l'accueil ou au 04.79.09.71.52,

avant le 20 novembre 2015.

Colis des Aînés

Distribution le lundi 14 décembre 2015 pour les personnes à partir de 70 ans.

Information.

Dates d'ouverture des stations

Sites d'altitude : 12 décembre 2015 à 23 avril 2016

Stations villages : 19 décembre 2015 à 23 avril 2016

Intoxication au monoxyde de carbone

Ces intoxications surviennent principalement durant la période de chauffage et sont le plus souvent liées:

- à un mauvais fonctionnement d'un appareil à combustion (type chaudière, poêle, cuisinière,...),
- à un mauvais entretien des conduits d'évacuation des fumées,
- à un manque de ventilation ou à l'obstruction des grilles d'aération,
- à l'usage prolongé d'appareils de chauffage d'appoint,
- à l'utilisation, à l'intérieur de locaux, de groupes électrogènes, de braséro, de barbecue ou d'outils à moteur thermique (tronçonneuses...).

Toutes les informations pour la prévention des intoxications sur www.mairie-macotlaplagne.com/securite.

Elections régionales 2015

La commune de Macot La Plagne vous informe que les élections régionales 2015 auront lieu:

1er tour : dimanche 06 décembre 2015

2ème tour : dimanche 13 décembre 2015.

Rappel : Vous devez vous présenter au bureau de vote avec **une pièce d'identité (obligatoire - le cas échéant votre vote sera refusé)** et votre carte d'électeur.

Familles à énergie positive

Budget énergie à la maison ? comment réduire sa facture cet hiver ? Envie d'être coaché pour réaliser des économies d'énergie chez soi ?

Rejoignez le défi « Familles à énergie positive » !

C'est gratuit, simple, convivial et économique.

La participation est gratuite et ouverte à tous (locataire, propriétaire, personne vivant seule, en couple, en famille, etc.). Le défi se déroule du 1er décembre 2015 au 30 avril 2016. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 30 novembre 2015.

Un 1er RdV spécial Tarentaise est fixé jeudi 5 novembre à Bellentre (18h00 Salle des fêtes) pour vous permettre de connaître le déroulement du défi et de rencontrer les animateurs de l'ASDER qui suivent les familles participantes.

Plus d'information et inscription :

> Sur le Web : <http://savoie.familles-a-energie-positive.fr>

Réunion publique PPRI

Une réunion publique sur le Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRI) de l'Isère en Tarentaise médiane entre St Marcel et Landry aura lieu le **jeudi 19 novembre 2015 à 17h30 à la salle des fêtes d'Aime.**